

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Les Petites phrases de la semaine

• **Patrick Mouguiama Daouda, ministre de l'Éducation nationale, chargé de la Formation civique :**

"Il s'est avéré, à la suite du travail de la Direction générale des examens et concours, que plusieurs élèves n'étaient pas capables de fournir des pièces demandées pour l'inscription aux examens du baccalauréat et au brevet d'études du premier cycle, et que plusieurs d'entre eux présentaient des bulletins falsifiés".

• **Fridolin Mve Messa, président du Syndicat de l'éducation nationale (Sena) :**

"Nous voulons une école d'excellence, capable de former l'élite de demain. Nous en tant qu'enseignants et partenaires sociaux, nous ne pouvons pas être complices d'une situation qui pourrait ternir l'image de notre pays à l'extérieur".

• **Faustin Boukoubi, président de l'Assemblée nationale :**

(...) En effet, la notion de service public disparaît inexorablement : les services réputés publics deviennent aléatoires pour les usagers, bien qu'ils paient les impôts, mais lucratifs pour des acteurs, pourtant régulièrement rémunérés à cet effet".

• **Étienne Giros, président délégué du Conseil français des investisseurs en Afrique (Cian) :**

"Le climat des affaires n'est plus au beau fixe en Afrique centrale. La région connaît des turbulences économiques et des incertitudes monétaires qui obèrent l'horizon des opérateurs économiques".

• **Keneth Lendoye, programmeur informatique et concepteur du réseau social Wakandha :**

"Nos serveurs sont logés en France. La sécurité est assurée par une grosse société en Inde qui est numéro 1 dans ce domaine. Sans parler de nos différents partenaires qui assurent l'authenticité et la sécurité du Wakandha".

• **Jean Frédéric Ndong Ondo, liquidateur de l'ANAGEISC :**

"La suppression de l'ANAGEISC a été actée par le gouvernement, dans l'objectif de redéployer l'entretien et l'exploitation de ces infrastructures de pointe dont les Gabonais sont fiers".

Rassemblements par Y.F.I.

Sénat : pourquoi un huis clos à l'ouverture de la session ?

ONDOUBA'NTSIBAH
Libreville/Gabon

La toile s'est enflammée, récemment, à la lecture du communiqué publié dans nos colonnes, annonçant la tenue de la cérémonie d'ouverture de la première session du Parlement, au Sénat. Et pour cause, ledit communiqué avertissait le public que la séance plénière y relative devait se tenir à huis clos. D'aucuns y ont vu l'organisation d'un conciliabule, d'autres ont même exprimé des fantasmes les plus "inimaginables"... C'est donc pour fixer les esprits et rassurer les uns et les autres que le 1er vice-président de ladite institution, Léonard Andjembe, a donné un point de presse, vendredi, au palais Omar Bongo Ondimba.

De son intervention, on retiendra essentiellement deux axes. Le premier concerne la légalité de la pratique ; la seconde les raisons logistiques. Tout en qualifiant d'"étonnant et extraordinaire" ce débat, M. Andjembe a, avant tout, souligné que les séances plénières d'ouverture de session

De son intervention, on retiendra essentiellement deux axes. Le premier concerne la légalité de la pratique ; la seconde les raisons logistiques.

parlementaire n'ont qu'un seul point à l'ordre du jour : l'allocution du président du Sénat. "Il n'y a donc pas de conciliabule quelconque, comme certains l'ont laissé entendre ici et là", a dit l'orateur. De même, Léonard Andjembe a rappelé que tout en stipulant que les séances plénières des Chambres du Parlement, sont publiques, la Constitution (article 44) dit aussi qu'elles peuvent se tenir à huis clos. Sur le plan logistique, le 1er vice-président du Sénat a souligné que depuis plusieurs années l'hémicycle de leur institution n'est plus fonctionnel. "Jusqu'à l'heure actuelle, a-t-il dit, les démarches sont en cours pour que les travaux reprennent rapidement, afin que nous rega-



Photo : DR

Le 1er vice-président du Sénat, Léonard Andjembe, lors de son entretien avec la presse.

gnions notre hémicycle". Pourquoi l'avoir annoncé dans le communiqué ? "C'est une obligation pour nous d'avertir tous ceux qui, voulant jouir de leur droit d'assister à une plénière au Sénat, pourraient, une fois sur place, se voir refuser l'accès. Nous serions en tort à ce mo-

ment", a déclaré M. Andjembe. Non sans relever le caractère relatif de ce huis clos. D'autant que, en plus du Premier ministre et certains membres du gouvernement, les responsables d'autres institutions y assistent. Tout comme le personnel du Sénat.

La Semaine

Des raisons et des torts

ON ne se plaindra pas de la densité de l'actualité dans notre pays tout au long de la semaine écoulée. Loin s'en faut. Même si certains événements ont eu un caractère plutôt triste. C'est le cas des inondations et autres dégâts causés par la pluie qui est tombée samedi sur Libreville. Toutefois, il convient de noter que le Parti démocratique gabonais (PDG) a occupé les devants de la scène. Même si par ailleurs, le coronavirus, du moins la prévention contre cette épidémie, a été aussi en première ligne de l'agenda de l'Exécutif, avec comme point fort, un Conseil présidentiel (lire le Fait du Jour). D'autres événements auraient pu mériter le même intérêt. Parmi eux, la rentrée parlementaire, dans le cadre de l'ouverture de la première session ordinaire dite "des Lois" ; l'officialisation du calendrier électoral relatif

à l'élection législative partielle sur le 1er siège du département de la Lékoné-Lékori (Akiéni) ; etc.

Par rapport au PDG, on notera les nominations dans plusieurs instances du parti, y compris le secrétariat général. Tout comme, et surtout, la réhabilitation de plusieurs militants préalablement exclus en 2019, dont l'ancien député du siège cité ci-dessus, Ali Akbar Onanga Y'Obegue.

La décision du directoire du PDG réhabilitant lesdits militants a été diversement appréciée. Elle a même fait couler beaucoup d'encre et de salive. Surtout en ce qui concerne l'ancien député dont l'exclusion avait été motivée par des propos tenus sur sa page facebook. La Commission permanente de discipline les ayant jugés de nature à "semer la confusion et la discorde dans les esprits des militantes

et des militants du PDG...". Ce qui était bien sûr grave.

Selon certains analystes, la réhabilitation d'Ali Akbar prouve que l'histoire lui a donné raison. Alors si l'histoire lui donne raison, c'est qu'elle donne tort à ceux qui l'avaient sanctionné. Et d'autres de dire que, dans tous les cas, cette situation devrait susciter un véritable débat au sein du PDG. À qui avait profité le "crime" ? De manière plus claire, d'autres militants sont en droit de se demander pourquoi ceux qui avaient "injustement" condamné l'ancien député, ne tireraient pas toutes les conséquences de leur acte. Attention, "l'unité et la cohésion" sont des valeurs chères au parti majoritaire !

ONDOUBA'NTSIBAH